



Mise à disposition occasionnelle du minibus de la Ville

Document remis le :

(Les demandes doivent être impérativement déposées en mairie 72 h avant la date de mise à disposition du minibus)

CONVENTION

Entre les soussignés :

Le Maire de la Commune de LESNEVEN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2014,
D'une part,

Et :

M. agissant au nom et pour le compte de l'Association agréée par la Préfecture sous le numéro.....qu'il déclare présider,
D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} : La Commune de LESNEVEN met gratuitement à la disposition de l'Association visée ci-dessus, un véhicule de marque :
OPEL VIVARO, immatriculé EG-910-TS

Le..... à partir deheure jusqu'au àheure..... pour effectuer un transport deà pour l'objet ci-après défini :

Article 2 : Les personnes désignées ci-après, titulaires d'un permis de conduire depuis plus de 3 ans, en cours de validité, seront seules habilitées à conduire le véhicule :

M.....N° de permisDate
M.....N° de permisDate

Article 3 : Le Président de l'Association et les utilisateurs déclarent avoir une parfaite connaissance du règlement intérieur d'utilisation dont ils ont reçu copie.

A LESNEVEN, le
Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le
Le Maire,

Le Président,

Le(s) conducteur(s)